

Le 18 septembre 2020

TRAVAUX DU COMITE STRATEGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Formalisation des critères d’instruction des demandes d’agrément et de postes de Service Civique

Depuis 2015, le nombre de structures agréées au Service Civique et le nombre de jeunes accueillis n’ont cessé de croître (respectivement multipliés par 2 et par 3 entre 2015 et 2019). Autrefois rare, l’expérience de Service Civique (SC) est devenue largement répandue. Le dispositif, perçu comme expérimental à ses débuts, s’est transformé en une politique publique de grande ampleur.

Ce développement quantitatif entre dans une nouvelle phase d’accélération à la suite de l’annonce faite par le Président de la République le 14 juillet 2020 d’une augmentation de 100 000 du nombre de missions de Service Civique sur les années 2020 et 2021, s’ajoutant aux 140 000 missions réalisées chaque année depuis 2018.

Dans ce contexte, et alors que les structures d’accueil ne cessent de se diversifier, le respect des fondamentaux du SC revêt un caractère central.

Il est ainsi apparu nécessaire à l’Agence de formaliser de façon univoque toujours plus claire ses attentes et exigences, tant en matière de qualité des missions et de projet d’accueil que de bonne gestion des allocations de moyens. C’est pourquoi l’Agence a entamé fin 2019, en lien avec le Comité Stratégique, des travaux destinés à reprendre les critères objectifs sous-tendant l’attribution des agréments de missions et de postes de Service Civique. Ces travaux ont précisément visé à renforcer :

- la transparence avec les acteurs du Service Civique ;
- l’homogénéité dans le traitement des agréments ;
- la diffusion des critères de qualité des missions de Service Civique.

Modalités de mises en œuvre

Il est important de rappeler que le travail mené a notamment reposé sur la formalisation d’éléments relevant de différentes instructions émises au cours des dernières années. Après 10 ans d’existence, il était en effet temps de formaliser et structurer les critères d’instruction de manière univoque en lien avec les membres du Comité stratégique.

Ce travail riche et partagé a permis d’échelonner les exigences sur certains critères en fonction notamment de la taille de l’organisme ou du nombre de volontaires accueillis.

La présentation de l’avancée des travaux lors des différents Comités Stratégiques depuis fin 2019 et les échanges qui se sont tenus ont amené à des ajustements importants afin de parvenir au résultat présenté en juin 2020. Des ajustements ont été réalisés au cours des derniers mois pour finaliser et affiner ces travaux. La clarification la plus significative apportée dans ce cadre concerne l’atteinte de l’objectif de formation des tuteurs, qui sera validé si au moins une journée de formation par tuteurs a été suivie sur la durée d’un agrément.

Modalités de mise en œuvre.

Le principe retenu est celui d'une mise en œuvre progressive.

Pour la première année de mise en œuvre, seuls les agréments nationaux seront concernés par les critères d'instruction formalisés. Les référents locaux seront destinataires du cadre établi dès ce mois de septembre et auront la possibilité de l'expérimenter sur la base du volontariat. La mise en œuvre des critères sera effective pour la campagne 2022-2023 avec un outillage technique spécifique.

Première étape d'information pour la campagne 2021-2022.

Une communication sera réalisée à l'ensemble des organismes concernés, qui présentera les critères et explicitera les modalités de mise en œuvre.

Deuxième étape pour la campagne 2022-2023

Sur chacun des critères de mise en œuvre du dispositif dans les organismes, l'instructeur pourra porter une analyse au regard des indicateurs définis. A partir de cette analyse, des propositions d'adaptations seront formulées.

Cette mise en œuvre est liée à la mise à disposition de *reporting* régulier en interne et aux organismes concernant le déploiement du Service Civique.

Les conséquences des critères d'instruction sur l'agrément sont déterminées au cas par cas. Elles reposent sur la prise en compte d'un faisceau d'indices qui amène à une décision, les critères utilisés revêtant des modalités d'application différenciées selon qu'il s'agit d'obligations légales liées au Service Civique (et intégrées dans le code du service national) ou des objectifs fixés par l'Agence du Service Civique en charge de la politique publique de Service Civique.

Ces dispositif pourra influencer sur :

- Le volume de postes accordés ;
- La mise en place d'un plan d'actions ;
- Le refus d'une nouvelle mission proposée, voire le retrait partiel ou total d'un agrément.

Pour certains organismes parmi les plus dotés, dont la liste reste à déterminer, des conventions pourront être travaillées en bilatéral avec l'Agence afin de fixer des objectifs sur différents critères. Ce conventionnement permettra un engagement de l'organisme et un suivi plus fin des cibles à atteindre. Il pourra s'intéresser dans les différents documents conventionnels entre l'Agence et l'organisme existant.

Critères	Source	Qui est concerné ?	Quand ?	Indicateurs proposés par l'ASC en lien avec le Comité stratégique
CONTENU DE LA MISSION				
Intérêt général	Descriptif de mission dans la demande d'agrément, de renouvellement d'agrément ou d'avenant (dossier + rencontre avec OA) Compte-rendu d'activités annuel du Service Civique Visite de contrôle sur site (le cas échéant). Statuts/textes constitutifs de l'organisme, extrait de délibération de l'instance Annonces de recrutement publiées sur le site de l'ASC Rapport d'activités de la structure (global) Référentiel métiers	Tous les organismes	Agrément Renouvellement Avenant	<ul style="list-style-type: none"> - La ou les missions visent prioritairement un objectif citoyen et d'utilité sociale : Oui ou Non - La ou les missions proposées s'inscrivent dans le projet global de la structure : Oui ou Non
Positionnement des volontaires (non substitution à l'emploi, au	Idem	Tous les organismes	Agrément Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités du volontaire correspondent-elles à un métier existant : OUI ou NON Si OUI : dans quelle proportion ?

stage et au bénévolat)				<ul style="list-style-type: none"> - La ou les missions et les activités conduites par le ou la volontaire sont-elles strictement distinctes de celles des élus, salariés, agents, stagiaires, apprentis, bénévoles... Oui ou Non - La ou les missions proposées sont-elles complémentaires, périphériques et non substitutives de l'organisme : Oui ou Non - Le ou les volontaires sont-ils indispensables au fonctionnement courant de la structure et de ses missions : Oui ou Non
Lien avec le public	Idem	Tous les organismes	Agrément Renouvellement Avenant	<ul style="list-style-type: none"> - Le ou la volontaire est-il/elle en contact direct avec un public bénéficiaire, non exclusivement composé de professionnels, au moins à raison de 50 % de leur temps de mission ? Oui ou Non - Ce lien entre le volontaire et le public est-il établi majoritairement en présentiel ? Oui ou Non
Préparation à la mission	Idem Identifier le lieu de mission : international ? intermédiation ?	Tous les organismes	Agrément Renouvellement Avenant	<p>L'ensemble des personnes intervenant au sein de l'organisme a-t-il été, a minima, informé, voire formé aux principes fondamentaux du Service Civique ? Oui ou Non</p> <p>Le ou les volontaires disposent-ils des moyens matériels, logistiques nécessaires à l'exercice de leurs missions (bureau, équipements numériques, moyens de déplacement...) ? Oui ou Non</p> <p>Un tuteur est-il désigné et des personnes ressources sont-elles identifiées au sein de l'organisme d'accueil : Oui ou Non (cf. thème "tutorat" ?)</p> <p>Spécifique international ou intermédiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des personnes intervenant au sein de l'organisme d'accueil réel des volontaires a été, a minima, informé, voire formé aux principes fondamentaux du Service Civique ; Oui ou Non - Spécifique à l'international : un temps de formation interculturelle

				<p>pour le volontaire est organisée en amont du départ : Oui ou Non</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécifique international : un accompagnement pour les démarches à réaliser en amont pour la mobilité est prévu (visas / titres séjours, recherche hébergement, assurance, vaccins, médicaments, se signaler au MEAE...) : Oui ou Non
FORMATION ET TUTORAT				
Existence d'un tuteur	<p>CRA</p> <p>Documents transmis par l'OA</p>	Tous les organismes	Dès le dépôt de la demande et annuellement	Existence d'un tuteur (O/N)
Formation des tuteurs	<p>Base de données formation tuteurs</p> <p>Entrepôt de données</p> <p>CRA</p>	Tous les organismes	<p>Évalué au renouvellement.</p> <p>Annuellement via le CRA</p>	<p>Nombre de personnes ressources Service Civique formées. A apprécier en relation avec le nombre de volontaire par tuteur et en relation avec la répartition géographique (par région) des personnes formées.</p> <p>→ l'obligation de formation des tuteurs est remplie si au moins une journée de formation par tuteur a été suivie sur la durée d'un agrément</p> <p>Plan de formation interne et son contenu.</p> <p>Réactualisation de la formation des tuteurs.</p>

Qualité de l'accompagnement au projet d'avenir	Dossier d'agrément CRA	Tous les organismes pour la formalisation de l'accompagnement. Les OA > 20 volontaires pour les outils et formations	Renouvellement	Planning d'entretiens (3) Outils et ressources existants.
---	---------------------------	---	----------------	--

Qualité de l'accompagnement du volontaire	ELISA CRA	Tous les organismes	Renouvellement sur la base des 3 derniers CRA	Taux de rupture net (hors sorties positives)
Conformité du contenu de la FCC proposée en interne	Dossier d'agrément / CRA/ Documents fournis par l'OA (programme)	Uniquement les structures qui proposent une FCC en interne		Contenu et programme conformes au référentiel de l'Agence. Conformité à la durée prévue par le code du service national
Effectivité de la FCC théorique	CRA et Elisa	Tous les organismes	Annuel	Part de volontaires formés. Pourcentage de participation.
Effectivité de la FCC pratique (PSC1)	ELISA CRA	Tous les organismes	Annuel	Part de volontaires formés. Pourcentage de participation.
MIXITE ET ACCESSIBILITE				
Mixité des profils	Contrats des volontaires ELISA CRA	Tous les organismes A partir de 5 volontaires : point de vigilance (moyenne sur 3 ans)	Information faite sur exigence des critères de mixité au dépôt de la première demande Lors des avenants petits organismes : examinés mais pas utilisés dans	Ecart avec les moyennes nationales et les objectifs assignés à l'ASC (COP) Equilibre entre les niveaux de formation : supérieur au bac, niveau bac, « décrocheurs » Proportion de volontaires en situation de handicap.

		<p>Entre 6 et 50 : mixité requise</p> <p>Plus de 50 : objectifs fixés</p>	<p>l'instruction organismes de plus de 50 : pris en compte</p> <p>Lors du renouvellement, fixation objectif de progression tendre vers le moins de disparité</p>	<p>Proportion de volontaires issus des QPV et des territoires ruraux.</p> <p>Equilibre par genre.</p>
PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT				
Rendre compte de l'activité de SC annuelle	CRA	Tous	Tous les ans	<p>Envoi du CRA : oui/non</p> <p>Complétude du CRA : oui/non</p> <p>Actualisation du CRA : oui/non</p>
Animation et accompagnement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> * Dossier d'agrément * CRA * Echanges avec l'OA * Contrôles 	Pour les agréments individuels, à partir de 6 volontaires si les volontaires sont sur des sites différents	<p>Première demande</p> <p>Renouvellement</p>	<p>Formalisation de process au sein du réseau ? oui/non</p> <p>Charte de l'intermédiation connue et utilisée? oui/non</p> <p>Existence d'outils de suivi et de reporting ? : progression</p> <p>Rassemblement SC au sein du réseau ? (tuteurs, membres) : progression</p>
Respect du calendrier prévisionnel	OSCAR / ELISA	Tous	Tous les ans (campagne)	<p>Ecart à la durée moyenne</p> <p>Comparaison des calendriers d'entrées agréé/réel</p>

(nombre de postes, durée moyenne des missions et périodes d'entrée)			Mensuellement en pilotage par l'OA	Taux de réalisation
PROMOTION ET ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE CIVIQUE				
Organisation de rassemblements de volontaires	Dossier d'agrément / CRA / documents fournis par l'OA	Organismes de plus de 10 volontaires	Annuel	Le thème et les objectifs du rassemblement Nb de rassemblements auxquels participe un volontaire
Visibilité du Service Civique sur le site Internet de l'organisme	Site internet de l'organisme	Tous les organismes	Annuel	Existence/mention du SC
Contribution à la visibilité du Service Civique sur les réseaux sociaux	Comptes de l'organisme sur les réseaux sociaux	Tous les organismes	Annuel	Existence/mention du SC

